

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 10 mai 2023 au Havre,
relative au projet de chatière du port du Havre.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à la décision du 19 avril 2023 du directeur général délégué du Grand Port fluviomaritime de l'axe Seine, direction territoriale du Havre, portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie au siège de HAROPA Port - DT Le Havre, Terre-Plein de la Barre, 76600 Le Havre, le mercredi 10 mai 2023, pour émettre un avis sur le projet de création d'une chatière au port du Havre.

La commission était composée de :

M. Benoît HÉDÉ-HAÛY, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Clément JACQUEMIN, administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, Directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral (DDTM 76)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Cédric LECHEVALLIER	Représentant le pilotage
M. Emmanuel DELRAN	Représentant les commandants de navire
M. Marc PINCZON DU SEL	Représentant le remorquage
M. Lionel BOTTIN	Représentant la pêche
M. Marc LE GOFF	Représentant le fret fluvial

Membres temporaires suppléants :

M. Lionel DAVY	Représentant le pilotage
M. Jérémie BRIAND	Représentant les commandants de navire
M. Julien MEHEUST	Représentant le remorquage
M. Stanis SWIATECK	Représentant la pêche

Assistaient également à la réunion :

M. Gwendal LE MOIGNE, capitaine de frégate (R)	Inspection générale des Armées-marine, adjoint du président
M. Stéphane LENORMAND M. Frédéric LEMAIRE	Centre opérationnel des Phares et Balises de Normandie (DIRM MEMN)
M. Corentin DUMENIL	DDTM 76, adjoint DML
M. Nicolas CHERVY	Commandant du port
M. Christophe GAUTHIER M. Stéphane COCHET	HAROPA PORT – DT du Havre

M. Christophe DUBERN M. Hervé HOUIS	
M. Steve LABEYLIE	Transport fluvial SOGESTRAN Group
M. André DELCHER M. Patrick GOBBE	Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre
M. Yvon LANGIN	Patron pêcheur du Havre
Mme Aline MEIDINGER	Pôle Environnement du CRPMEM de Normandie

Une visite sur site au profit des représentants de l'Administration a eu lieu avant la réunion.

En début de réunion, le président remercie le grand port maritime du Havre et la DDTM 76 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente pour émettre des avis que sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

En l'absence de M. MAHEUT et en prévision du départ avant la fin de la réunion, M. Lionel BOTIN est proposé par M. JACQUEMIN DDTM-DML76 et est reconnu par le Président comme représentant des pêcheurs pour cette réunion de la grande commission nautique.

Mme Aline MEIDINGER a souhaité intervenir en début de réunion pour préciser l'opposition des pêcheurs au projet de chatière en raison des conséquences jugées négatives sur la préservation de l'environnement et s'interroge sur l'opportunité de tenir cette GCN, dès maintenant, avant d'avoir obtenu toutes les autorisations administratives.

M. JACQUEMIN précise que le déroulement en parallèle des procédures permet de ne pas perdre de temps et le président précise que l'objet de la GCN spécifique de la sécurité nautique est indépendant des aspects examinés pas les autres procédures, en particulier celles liées à l'environnement.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Il est fait le constat que l'exploitation de la flotte fluviale apte au passage en mer et l'utilisation du terminal multimodal limitent le développement de la part fluviale dans le transport des conteneurs arrivant à Port 2000. Pour franchir cette limitation, seule une chatière, permettant aux engins fluviaux d'accéder au port maritime (port 2000) dans la plupart des conditions météorologiques localement rencontrées, sans passer par la mer, constitue une solution viable, avec notamment un coût de réalisation et de maintenance inférieur aux autres solutions envisagées (écluse fluviale par exemple).

PRESENTATION DU PROJET

M. GAUTHIER explique les enjeux de la nouvelle installation projetée et présente les travaux envisagés.

Le contexte est le suivant : moins de 10% de la flotte fluviale est apte à naviguer en mer à ce jour, et seulement par de faibles états de mer. Cela conduit à une interruption du trafic de 15 à 20 % du temps au cours d'une année. La mise en place d'un passage protégé permettra à 100 % de la flotte fluviale d'accéder au bassin de port 2000 tout au long de l'année, sauf conditions météorologiques exceptionnelles, en proposant une protection efficace contre la houle. Ainsi, l'attractivité du trafic fluvial entre Le Havre et Paris sera notablement renforcée.

Ce passage est identifié par le terme de « chatière ». Il mesurera 1,9 km de longueur, aura une largeur utile de 100 m et sera dragué à la cote de -5,00 m par rapport au zéro des cartes marines. La digue de protection sera constituée par une carapace faite d'enrochements et de blocs artificiels. Elle culminera à 14 m au-dessus du zéro des cartes marines.

Le dessin du chenal a fait l'objet d'étude de trajectographie simulant la circulation d'un convoi de 180 m de long constitué de 2 barges et d'un pousseur. Les conditions de courants, de marée et de vent variaient pour valider une utilisation quasi-permanente de la chatière. En effet, il n'a pas été envisagé de naviguer dans des conditions exceptionnelles par grands coefficients de marée et forts vents, ce qui est cohérent de limitations déjà existantes, comme celle des portiques de manutention des conteneurs arrêtés par vents supérieurs à 70 km/h. La houle maximale acceptable est de 60 cm. Les simulations intègrent des passages du port historique vers Port 2000 et inversement. Compte tenu des conditions présentées pour les simulations, et étant donné la configuration des lieux, le président demande si des simulations par vent d'Est ont été réalisées. Après vérification, la réponse est négative, même par vents faibles. Il conviendra donc d'estimer l'impact éventuel de telles conditions sur le dessin de la chatière.

Afin de compléter la connaissance du plan d'eau et les impacts sur la navigation dans les bassins, des études de courantologie ont également été menées. Plusieurs points de courants ont été calculés sur la colonne entière, dans le port historique (3 points) et dans le bassin de Port 2000 (2), à proximité des débouchés de la chatière. Cette partie de l'étude a paru complète et, de ce point de vue, l'impact de la mise en service de la chatière faible et acceptable (variation maximale inférieure à 1 nd et généralement inférieure à 0,5 nd).

Les travaux comprennent une phase de détection pyrotechnique et d'enlèvement des matériaux silteux dans les zones de travaux. Le soubassement de la digue de la chatière sera constitué par les éléments de dragage du chenal de celle-ci. La digue provisoire pourra être réalisée par la suite et sera protégée par le soubassement. Viendront alors le dragage du port historique au débouché de la chatière puis l'élévation de la digue de la chatière en s'arrêtant à 100 m de la digue sud du port historique et de la digue nord de Port 2000. Enfin, les travaux s'achèveront par l'ouverture de ces digues, la connexion de la digue de la chatière aux tronçons de digues restants de la digue sud du port historique et de la digue nord de Port 2000 puis la finition de la digue, le démantèlement de la digue provisoire et la finalisation du dragage du chenal.

Toutes les obstructions détectées lors des travaux seront sorties de l'eau et traitées à terre.

Les matières explosives éventuelles seront déplacées en zone de pétardement, à cet effet.

Le balisage de la chatière n'est pas finalisé à ce stade. Les points d'attention sont :

- Les entrées de la chatière,
- Les changements de courbure de la chatière

- Le poste d'attente situé dans la chatière.

La digue de la chatière sera naturellement balisée à l'extérieur de celle-ci par le balisage du chenal d'accès à Port 2000.

SYNTHESE DES DEBATS

De la présentation du projet, ressortent les points suivants :

- Il apparaît important pour les usagers de bien éclairer les extrémités pour la manœuvre du virage à effectuer pour l'embouquer en provenance du port historique comme de port 2000 ; il paraît également important d'éclairer le poste d'attente. L'emploi d'éclairage blanc plongeant est envisageable, complété quand cela est possible par un marquage à la peinture blanche. Le projet finalisé de balisage devra être revu en CNL, y compris pour la phase travaux.
- Les patrons pilotes empruntant la chatière devront être formés pour permettre la reconduction des licences de patrons-pilotes ;
- Les points d'entrée de la chatière constitueront deux points de vigilance dans la circulation dans les bassins du port du Havre ; la gestion du trafic au niveau de la chatière sera contrôlée par la capitainerie qui, sur la base d'un règlement diffusé aux usagers, autorisera son emprunt ; la réalisation d'une poste d'attente dans la chatière aidera à la gestion du trafic ;
- Lors des travaux de finition, l'ouverture des digues (digue sud du port historique et digue nord de Port 2000) devra faire l'objet d'une attention particulière pour maîtriser les flux d'eau induits par cette opération, vis-à-vis du trafic ;
- Le dragage à - 5,00 m sous le zéro des cartes marines ne permet pas un usage de la chatière par les remorqueurs dont le tirant d'eau est de 5,20 m, par marées basses par grand coefficient, soit environ 10 marées par an dont la hauteur d'eau est inférieure à 5,30 m. Le caractère exceptionnel de cette limitation a paru acceptable ;
- Un possible effet de réflexion de la houle par la digue de la chatière au niveau de l'avant-port de Port 2000 malgré la mise en place de blocs artificiels. Si cette réflexion est observée, les pilotes devront adapter le détail de certaines phases des entrées / sorties.

TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, seule la durée des travaux est précisée, à savoir deux ans (mise en service espérée en 2024).

Le président dresse une synthèse rapide des points soulevés : complément à l'étude de trajectographie par vents d'Est, confirmation des modèles de courants par des campagnes de mesure à l'issue des travaux, extension de l'étude du plan d'eau à l'avant-port de Port 2000, finalisation du plan de balisage, formation des patrons-pilotes, extraction des obstructions lors des travaux.

Il remercie l'ensemble des participants pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 10 mai 2023 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de la chatière du port du Havre, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

Les marins pratiqués de la pêche professionnelle sont opposés à ce projet en raison des conséquences sur leur activité.

Néanmoins, sur le plan de la sécurité nautique, la commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**
 - Diffuser aux navigateurs par avis aux navigateurs et via les capitaineries et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire validé ainsi que les conditions de navigation dans le port, dès le début des travaux ;
 - Prendre les arrêtés successifs créant les zones d'exclusion autour des travaux et mentionnant la mise en place des balisages transitoires matérialisant toute zone de travaux de jour comme de nuit, notamment au moment de l'ouverture et de la fermeture des digues ;
 - Garantir le retrait des obstructions identifiées en phase de travaux afin de sécuriser la navigation, notamment la pratique de la pêche aux arts trainants ;
 - Confirmer les estimations de courant par une campagne de mesures à l'issue des travaux ;

- **En phase d'exploitation :**
 - Prendre en compte l'évolution engendrée par la présence de la chatière dans la formation initiale et continue des capitaines-pilotes et des patrons-pilotes ;
 - Mettre en place et diffuser les mesures de régulation du trafic prenant en compte les mouvements de barges par la chatière ;

- **Recommandations spécifiques :**
 - Etendre les études de trajectoires en prenant en compte les vents de secteur Est afin de confirmer le positionnement de la digue et la géométrie du chenal ;
 - Etendre les études de l'agitation du plan d'eau à l'entrée de Port 2000 afin d'anticiper une évolution des pratiques de prise de remorque (retour de houle à évaluer) ;
 - Balisage :
 - Conduire des CNL en tant que de besoin pour valider les plans de balisage provisoires en phase de travaux ;
 - Conduire une CNL afin de déterminer le plan de balisage répondant au projet définitif sur la base des pistes évoquées en GCN ;

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

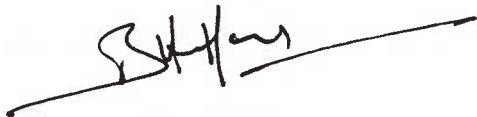
BL

Paraphes :

AP QL LA DE VPS CS

Signature des membres

Le président
M. Benoît HÉDÉ-HAÛY



Le secrétaire
M. Olivier FARVILLERS



M. Clément JACQUEMIN



Les membres

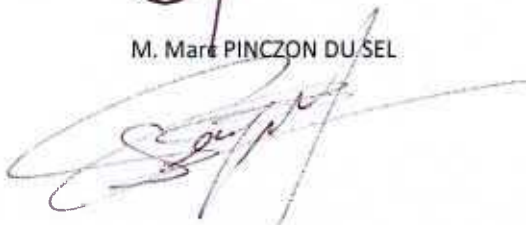
M. Cédric LÉCHEVALLIER



M. Emmanuel DELRAN



M. Marc PINCZON DU SEL



M. Lionel BOTTIN















M. Marc LE GOFF



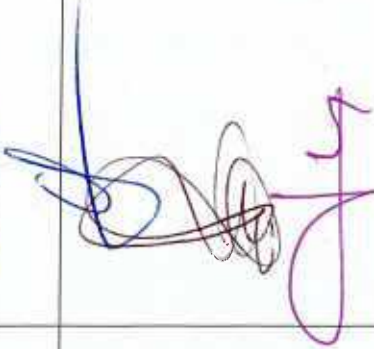

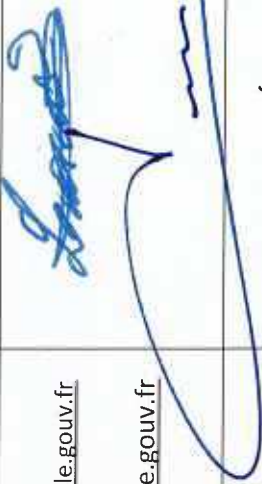


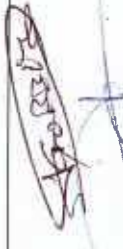




Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 10 mai 2023
concernant le projet de châtière du port du Havre.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Benoît HÉDÉ-HAÛY, président de la GCN	benoit.hede-hauy@intradef.gouv.fr	
	M. le capitaine de frégate (R) Gwendal LE MOIGNE	gwendal.le.moigne@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM/DML 76	M. l'ACIAM Clément JACQUEMIN	clement.jacquemin@seine-maritime.gouv.fr	
	M. l'APAM Corentin DUMENIL	corentin.dumenil@seine-maritime.gouv.fr	
Représentants le pilotage	M. Cédric LECHEVALLIER	cts@pilhavre.fr <i>Cedric.lechevallier@pilhavre.fr</i>	
	M. Lionel DAVY	lionel.davy@pilhavre.fr <i>cts@pilhavre.fr</i>	
	M. Gilles BOUTRON	gilles.boutron@pilhavre.fr	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les commandants de navire	M. Emmanuel DELRAN	hoedelran@cma-cgm.com	
	M. Rémy RENARD	nav.rrenard@cma-cgm.com	
	M. Jérémie BRIAND	Jeremie.briand@britanny-ferries.fr	
Représentants le remorquage	M. Marc PINCZON DU SEL	marc.pinczon-du-sel@boluda.fr	
	M. Damien FRONTY	damien-fronty@hotmail.fr	
	M. Julien MEHEUST	julien.meheust@mailfence.com	
Représentants la pêche	M. Alexis MAHEUT <i>dionid Bohin</i>	maheut.alexis@orange.fr	<i>Bohin</i>
	M. Stanis SWIATEK <i>M. Guillaume Bourdin</i>	staniswiatek@gmail.com	
	M. Yvon LANGIN		
Représentants le fret fluvial	M. Marc LE GOFF	marc.legoff@cft.fr	
	M. Xavier GERARD	xaviergerard19@gmail.com	
	M. Pascal ROTTIERS	fluviatrans@gmail.com	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Haropa Port	M. Nicolas CHERVY, Commandant du port	nicolas.chervy@haropaport.com	
Haropa Port	Mme KUCYBALA Sonia, Directrice de la Maîtrise d'Ouvrage	sonia.kucybala@haropaport.com	
Haropa Port, DT du Havre	M. Christophe GAUTHIER, Directeur de la Maîtrise d'œuvre et de l'Ingénierie	christophe.gauthier@haropaport.com	
	M. Stéphane COCHET, Attaché de direction	stephane.cochet@haropaport.com	
	M. Christophe DUBERN, Responsable du pôle travaux neufs, maintenance et surveillance des ouvrages du service Études et Travaux d'Infrastructures	christophe.dubern@haropaport.com	
Centre opérationnel des Phares et Balises de Normandie DIRM MEMIN	M. Hervé HOUIS, Chef du service Accès et Environnement Maritime	herve.houis@haropaport.com	
	M. Stéphane LENORMAND, Chef du centre	stephane.lenormand@developpement-durable.gouv.fr	
SNSM	M. Frédéric LEMAIRE, Chargé de	frederic.lemaire@developpement-durable.gouv.fr	
	M. Eric PERROT	tresorier.le-havre@snsn.org	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
APPLH	M. Patrick GOBBE, Responsable administratif <i>André Delchen Président</i>	<u>patrick.gobbe@wanadoo.fr</u> <i>a.delchen@orange.fr</i>	
CRPMEM	Mme Aline MEIDINGER, Responsable pôle Environnement	<u>aline.meidinger@comite-peches-normandie.fr</u>	
SOGESTRAN Group	M. Steve LABEYLIE, Responsable des relations institutionnelles	<u>steve.labeylie@sogestran.com</u>	
COPM	<i>PRESIDENTE DOROTHEE LIONEL</i>		
	<i>Stéphanie Gougeon PATRON PECHEREUR</i>		
	<i>SWIATEK STANIS PATRON PECHEREUR</i>		